

Question 2

L'ASPC pourrait-elle préciser si tous ces domaines d'expertise sont considérés comme des études et une expérience de travail appropriées pour les points accordés sous CTC3 – innovation sociale, finance sociale, transformation des activités (parcimonieuse et souple), innovation en affaires, philanthropie, santé publique, transformation numérique, formation des cadres et formation en équipe? Est-ce que certains de ces domaines d'expertise s'appliquent plus que d'autres?

Réponse 2

Un maximum de trois CV sera noté pour les CTC3, ce qui signifie qu'entre ces CV, le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède les études et l'expérience de travail pertinentes pour satisfaire aux exigences énoncées à la section 2.1.1. Nous nous attendons alors à voir des études et une expérience de travail pertinentes en finance sociale et en innovation sociale (section 2.1.1 a), la prise de décisions dans l'incertitude et la prise de risques réfléchie (section 2.1.1 b) et des approches novatrices pour répondre aux priorités opérationnelles de la nature de celles auxquelles l'Agence de la santé publique du Canada peut faire face (section 2.1.1 c).

Fait important, qu'il s'agisse de financement social ou d'innovation sociale, nous incluons des approches qui demandent la collaboration et le cofinancement d'initiatives avec le secteur privé pour atteindre des objectifs communs, ainsi que des approches comme les prix/défis (voir www.challenge.gov, impact.canada.ca) et d'autres ententes de financement axées sur les résultats.

En ce qui concerne la section 2.1.1 c), les études et l'expérience doivent être liées aux approches novatrices proposées par le soumissionnaire dans sa proposition. Par exemple, si le soumissionnaire considère la méthodologie de démarrage allégée comme étant l'approche novatrice à utiliser, nous attribuerons une cote aux CV fournis en fonction de l'éducation et de l'expérience de travail liées à cette approche.

Si le soumissionnaire en fait la proposition, les modules facultatifs énumérés à la section 2.1.1 e), f), g) seront cotés en C1 et en C2. Veuillez noter que, bien que les soumissionnaires soient encouragés à proposer du contenu en vertu de la section 2.1.1 e), f), g), nous suggérons fortement aux soumissionnaires de porter une attention particulière aux exigences décrites à la section 2.1.1 a), b), c), d) et e).

Question 3

Il y a de nombreux sujets potentiels qui pourraient s'inscrire dans le cadre de l'innovation sociale et de la finance sociale. Pouvez-vous fournir un classement par ordre de priorité des sujets plus précis que vous aimeriez voir abordés dans ces expériences d'apprentissage?

Réponse 3

Nous convenons qu'il y a de nombreux sujets qui pourraient raisonnablement s'intégrer à l'innovation sociale et à la finance sociale. Cependant, nous nous tournons vers les soumissionnaires intéressés pour organiser le contenu, les outils et les approches qu'ils jugent les plus pertinents dans le contexte d'un programme d'apprentissage pour les employés et les cadres supérieurs, respectivement.

L'énoncé des travaux a été conçu de manière que les soumissionnaires ayant une formation et une expérience pertinentes dans ces domaines reçoivent un plus grand nombre de points que ceux qui n'en

ont pas. C'est parce que nous nous attendons à ce que les personnes ayant une formation et une expérience plus pertinentes soient les mieux placées pour adapter un programme d'apprentissage aux exigences énoncées dans l'énoncé de travail.

Après l'attribution du contrat au soumissionnaire retenu, nous avons prévu du temps pour peaufiner le programme d'apprentissage proposé en fonction des commentaires de l'Agence de la santé publique du Canada. Cela signifie que le programme de cours sera élaboré avec l'apport du responsable du contrat avant la production du matériel définitif de cours.

Si vous le souhaitez, vous pouvez examiner les recommandations du Groupe directeur chargé de la co-création de la stratégie d'innovation sociale et de finance sociale, qui se trouvent à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/innovation-sociale-finance-sociale/rapports/recommandations-ce-nous-avons-entendu.html>.

Pour de plus amples renseignements sur les priorités opérationnelles de l'ASPC, veuillez consulter : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/transparence/rapports-gestion/rapport-plans-priorites/2018-2019-information-entreprise.html>.

Question 4

Quelles sont vos modalités d'apprentissage préférées : en classe, en ligne, mixte, encadrement par les pairs, autre?

Réponse 4

Nous sommes ouverts aux propositions qui comprennent une combinaison de modalités d'apprentissage pour répondre aux exigences énoncées à la section 2.1.1 de l'énoncé des travaux. Toutefois, nous indiquerions aux soumissionnaires intéressés les critères cotés dans lesquels nous avons attribué des points aux possibilités de réseautage, aux méthodes d'enseignement et aux outils, respectivement (C1, C2).

En ce qui concerne le contenu en ligne, les soumissionnaires voudront faire une distinction dans leurs propositions entre le contenu disponible en format numérique et la façon dont le programme d'apprentissage sera offert. Par exemple, le soumissionnaire pourrait proposer un programme d'apprentissage entièrement offert en personne, mais avec des outils, des cadres et d'autres documents pertinents disponibles en ligne. De même, le soumissionnaire pourrait offrir le programme d'apprentissage en personne et offrir une plateforme en ligne où les participants peuvent communiquer et partager du contenu.

Les soumissionnaires remarqueront que nous avons réparti des points pour l'expérience de prestation de cours ou d'atelier (C3), puisque nous nous attendons à ce que les soumissionnaires ayant une plus grande expérience dans ce domaine soient mieux placés pour proposer des modalités d'apprentissage pour offrir le contenu et les approches que nous recherchons.

Question 5

Combien d'heures ou de jours prévoyez-vous en classe pour (1) le programme d'apprentissage destiné aux employés et (2) le programme d'apprentissage destiné aux cadres supérieurs?

Réponse 5

Nous encourageons les soumissionnaires à lire attentivement le texte sous C1 et C2, où nous décrivons les éléments que nous recherchons dans toutes les propositions. Nous encourageons les

soumissionnaires à préciser clairement le temps total requis pour que les employés et les cadres supérieurs puissent suivre la formation, y compris le temps de préparation, la participation au cours en classe ou en ligne, et le temps nécessaire pour que les employés puissent effectuer le volet axé sur l'équipe et l'expérience.

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, nous suggérons les limites supérieures suivantes à titre de référence :

Programme à l'intention des employés :

- Jusqu'à 10 heures de lecture préliminaire/de préparation
- Pas moins de 5 jours ouvrables et jusqu'à 15 jours ouvrables au total, divisés entre les exigences a), b), c) et d) à la section 2.1.1 de l'énoncé des travaux. Ce temps peut être divisé en augmentations non consécutives sur une période de six semaines.
- Facultatif, jusqu'à 3 jours ouvrables au total pour chacun des points f) g) et h) de la section 2.1.1 de l'énoncé des travaux, respectivement.

Programme à l'intention des cadres supérieurs :

- Jusqu'à 5 heures de lecture préliminaire/de préparation
- Pas moins de 2 jours ouvrables et jusqu'à 5 jours ouvrables au total, divisés entre les exigences a), b) et d) à la section 2.1.1 de l'énoncé des travaux. Ce temps peut être divisé en augmentations non consécutives sur une période de six semaines.
- Facultatif, jusqu'à 1 jour ouvrable au total pour chacun des points f) g) et h) de la section 2.1.1 de l'énoncé des travaux, respectivement.

Question 6

Combien d'heures d'encadrement envisagez-vous par participant pour les versions (1) d'employé et (2) de cadre supérieur de cette formation?

Réponse 6

L'objectif prévu des services d'encadrement ou de consultation à la section 2.1.1 c) de l'énoncé de travail est d'aider les employés à élaborer des approches novatrices pour répondre aux priorités opérationnelles de l'Agence de la santé publique du Canada.

Comme cette exigence se rapporte à la composante d'apprentissage en équipe/expérientielle, nous nous attendons à ce que les services d'encadrement ou de consultation soient fournis aux équipes qui entreprennent le travail. Nous prévoyons environ 30 employés par cohorte pour le programme à l'intention des employés, qui devrait être divisé en équipes de cinq à six personnes pour le volet expérientiel axé sur l'équipe.

Nous encourageons les soumissionnaires à faire preuve de créativité quant à la façon dont les services d'encadrement ou de consultation pourraient être offerts, ce qui pourrait comprendre la prestation par une gamme de méthodes, p. ex., en personne, numérique, vidéo ou téléconférence.

Par souci de simplicité, veuillez structurer les heures d'encadrement ou de services consultatifs au niveau de la cohorte plutôt que par personne.

Les services d'encadrement ou de consultation n'ont pas été expressément demandés en vertu de la section 2.1.1 e) de l'énoncé de travail. Les soumissionnaires sont libres de proposer que les cadres supérieurs puissent utiliser les heures restantes qui ne sont pas utilisées par les employés en vertu de la section 2.1.1 c). Par ailleurs, les soumissionnaires pourraient proposer des heures ou des services supplémentaires en vertu de la section 2.1.1 h), s'ils le souhaitent. Nous nous attendons à ce que la taille de chaque cohorte de cadres supérieurs soit comprise entre 10 et 20 participants.

Question 7

Quel pourcentage du matériel de cours – une fourchette ou un maximum – prévoyez-vous revoir pour la deuxième année?

Réponse 7

La majeure partie de l'élaboration du contenu du cours se ferait aux phases 1 à 5. Toutefois, nous nous attendons à ce que les soumissionnaires saisissent toutes les occasions possibles pour obtenir la rétroaction des clients afin d'améliorer et de peaufiner le contenu avant la livraison de chaque cohorte consécutive, ainsi que pour s'assurer que les documents sont à jour pour chaque nouvelle cohorte (phases 10, 13, 16).

Par exemple, nous nous attendons à ce que les soumissionnaires s'assurent que leur formation reflète les grandes politiques et les autres développements qui auraient une incidence significative sur la pertinence du contenu livré.

Question 8

L'étape 2 à la page 18 montre un pourcentage de paiement de 60 % et semble contredire ce qui est indiqué à la page 29. Devrait-on lire 15 %?

Réponse 8

Veuillez vous reporter à la demande de soumissions 1000204879 – Formation sociale et financière (AMD n° 1) pour la correction. La répartition devrait être la suivante :

Étape 1 : 40 %
Étape 2 : 15 %
Étape 3 : 15 %
Étape 4 : 15 %
Étape 5 : 15 %

Question 9

L'étape 3 montre une tâche supplémentaire (programme de cours mis à jour et matériel de formation au besoin) à la page 29, mais le même pourcentage suggéré que les étapes 4 et 5. Le paiement des révisions se fera-t-il sur une base journalière?

Réponse 9

L'étape 1 tient compte des efforts considérables que nous prévoyons déployer pour élaborer le contenu requis, et l'étape 2 représente la livraison de la première version de ce contenu. Veuillez consulter la réponse à la question 7 pour connaître nos attentes à l'égard des soumissionnaires concernant la mise à jour du contenu du cours. Nous mettrons à jour les étapes de paiement en fonction de cette exigence.

Question 10

Le sujet de cette formation semble très nouveau, frais et (j'oserais souligner) innovateur. L'ASPC semble le reconnaître en ayant un O1 qui ne serait pas difficile à atteindre pour les entreprises de formation. Mais il y a beaucoup d'inconnues, tant pour ce qui est de la rédaction d'une proposition que de l'élaboration du programme. On se demande: où avez-vous eu l'idée de développer ce genre de formation?

Essentiellement, ce qui nous préoccupe ici, c'est que si une entreprise de l'extérieur vous présentait cette idée, elle serait évidemment mieux placée pour élaborer cette formation pour vous.

Réponse 10

Merci. L'Agence de la santé publique du Canada a mis à l'essai des approches de finance sociale et d'innovation sociale, notamment un engagement à impact social, l'utilisation de prix et de défis.

L'idée de cette formation était d'aider à étendre la capacité d'adopter ces approches dans l'ensemble de l'Agence de la santé publique du Canada afin que nous dotions le personnel et la direction du contenu et des outils nécessaires pour créer un environnement propice à l'innovation. Nous accueillons les propositions de tous les soumissionnaires qui peuvent répondre aux critères que nous avons établis dans l'énoncé des travaux.

Question 11

La préférence sera-t-elle accordée aux entreprises qui peuvent fournir « un crédit ou un certificat d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu » (p. 23)?

Réponse 11

Non. L'ASPC veut s'assurer que si un cours est offert aux fins de crédits/certification, il n'est pas modifié de façon qu'un étudiant qui le suit à l'interne ne soit pas admissible aux crédits/certificat.

Question 12

Les quelque 120 participants à la formation proviennent-ils de partout au Canada? Cela est pertinent pour les composantes expérientielles et de réseautage de l'énoncé de travail.

Réponse 12

La majorité des employés de l'Agence de la santé publique du Canada se trouvent dans la région de la capitale nationale. Veuillez consulter : <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#orgs/dept/280/infograph/people> pour notre distribution régionale.

L'Agence de la santé publique du Canada serait responsable des frais de déplacement des employés et des cadres pour suivre une formation en personne.